

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-2025

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 52

À l'alinéa 48, substituer aux mots :

« s'applique à compter du »

les mots :

« entre en vigueur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.